



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers municipaux

Question écrite n° 63142

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la revalorisation du statut de l'élu. En 2000, de nombreuses enquêtes ont montré que les élus locaux, en particulier les maires des petites communes, n'envisageaient pas de se représenter aux élections compte tenu de la charge de travail à laquelle ils étaient soumis et de l'accroissement de leurs responsabilités. Le Gouvernement a tenu compte de cette inquiétude en revalorisant les indemnités des maires. Mais cette revalorisation ne concerne pas les maires adjoints et les conseillers municipaux délégués. Par mesure d'équité et compte tenu de l'importance du travail réalisé par ces élus, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il a l'intention d'appliquer une revalorisation des indemnités pour les maires adjoints et les conseillers municipaux délégués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63142

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3796